NANTES EN FLANANT

(Souvenirs, Scènes et Croquis)

Henri BARBOT

Illustrations de RYLEM

Imprimerie de Lajartre, Nantes 1930

numérisation : Odile Halbert, avril 2007

http://odile-halbert.com/Paroisse/Loireat/NantesFlanant/Nantes.htm

12 – Guérisons par Imprudence

Ce n'est pas toujours sans profit que le flâneur, poussé par la curiosité ou chassé par la pluie, assiste aux séances de la police correctionnelle. A part l'ivrogne invétéré et les mégères qui se sont crêpé le chignon, on y voit défiler le monde de la brocante recéleuse et les inculpés, parfois intéressants, de la répression des fraudes, tel ce brave homme que la police a pris dans son traquenard, au cours d'une battue, et qu'elle amène là comme ces « sauvagines » qu'on extrait de leurs terriers.

Le père Jean-Baptiste est un beau campagnard, à la tête blanche comme neige, à la figure franche et placide avec des yeux à la fois vifs et étonnés. Il est accusé d'exercice illégal de la médecine.

« Je connais, a-t-il dit naïvement, 150 espèces d'herbes ! » Ce qui veut dire, dans sa pensée, qu'il sait comment utiliser les propriétés médi-

cales de 150 plantes de nos pays. Et cela ne peut que contribuer à le perdre, car il est loisible de connaître les « simples », mais il est défendu d'en enseigner l'usage aux autres. Il est évident que, simple lui-même, Jean-Baptiste ne comprendra jamais cela. Dieu merci !

Le curieux de l'affaire c'est que, dans les cas apportés à la barre, et pour lesquels il est incriminé, Jean-Baptiste a été pris en « flagrant délit de guérison ! » Ainsi deux femmes atteintes, l'une de tumeur à la gorge, l'autre de lupus cancéreux du nez, ne sachant plus à quel médecin se vouer, attestent avoir été guéries par les compresses d'herbes du « délinquant ». Il ne leur a rien demandé et elles lui ont donné, à elles deux pour payer l'herbe curative, 12 francs (le franc du Cartel est à 4 sous !)

Sans illusion préalable, mais avec tout son coeur, l'avocat a défendu ce guérisseur, « cette expérience qui vaut tous les diplômes », mais le Tribunal, lié par les textes, s'est vu obligé de le condamner, puisqu'il était prouvé qu'il avait guéri !

Et ce résultat paradoxal a été obtenu par le concours parfaitement loyal et correct de tous les organismes de notre défense sociale ; chacun a fait son devoir : l'inspecteur de police en dénonçant, les témoins en disant la vérité, l'avocat en défendant la bonne foi, le Tribunal en condamnant l'infraction et, par

dessus tous, le condamné en portant secours à son prochain.

Seulement, le pauvre homme ne possède pas de diplôme de son savoir particulier et, conséquemment, il lui en coûte 200 francs d'amende pour guérisons « par imprudence ! » C'est sensiblement le tarif de l'homicide à l'usage des chauffeurs d'autos, qui ont leur permis de conduire. Jean-Baptiste ne l'avait pas.

Si je disais où il habite, j'aurais l'air de lui faire de la réclame ; aussi n'insisterai-je pas davantage. Cependant si jamais j'ai, au nez, un lupus cancéreux ou férox (je ne me souhaite jamais de mal à moi-même, mais peut-on savoir ?) j'irai interviewer mon père Jean-Baptiste en déjouant de mon mieux la vigilance de la police et si, par hasard, nous sommes pincés, eh bien ! je paierai l'amende... quand je serai guéri



Addenda :